



BOYCOTT intersyndical du CSA IP de repli

Le 2 avril 2024, face au mépris et à l'entêtement du DAP qui préférerait maintenir opacité, iniquité voire illégalité plutôt que de présenter en instance la note relative aux critères de mobilité des CPIP, le SNEPAP-FSU et la CGT IP boycottaient le CSA IP.

A défaut de quorum, le CSA IP est donc reporté au 16 avril 2024.

Entre-temps et malgré une audience au ministère entre la conseillère dialogue sociale, la CGT IP et le SNEPAP-FSU, **la DAP demeure toujours mutique, persistant à refuser la transparence et à ne pas préciser aux CPIP la manière dont elle départagera leurs demandes de mobilité.**

Les critères de mobilité ne sont pas davantage prévus à l'ordre du jour d'un nouveau CSA IP.

Fidèles à leur position, la CGT-IP et le SNEPAP-FSU n'y siégeront pas.

Le SNEPAP-FSU et la CGT IP continuent de revendiquer TRANSPARENCE et ÉQUITÉ dans l'examen de la mobilité des personnels.

Pour garantir les droits des personnels et l'intérêt de l'ensemble du corps, nous exigeons que la DAP publie une note de mobilité claire, précise et respectueuse du droit.

Les CPIP ne se laisseront pas confisquer leur mobilité. La CGT IP et le SNEPAP-FSU accompagneront les CPIP dans leurs recours pour dénoncer des règles arbitraires.

A Paris, le 16 avril 2024